

**Rapport de la Présidente du jury des concours externe et interne  
de Bibliothécaire territorial  
Session 2023  
Spécialités : Bibliothèque et documentation**

## I. Introduction

Ouverte par arrêté n°2022-275 du 3 octobre 2022, la session 2023 des concours externe et interne de bibliothécaire territorial était organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour le compte des centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire, dans les spécialités « **Bibliothèques et documentation** ».

La session 2023 comptait **121** postes ouverts dans deux spécialités.

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
<b>Bibliothèques</b>	65	32	<b>97</b>
<b>Documentation</b>	16	8	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>40</b>	<b>121</b>

La période de préinscription courait du **mardi 10 janvier au mercredi 15 février 2023**, la clôture des inscriptions intervenant le **jeudi 23 février 2023**.

Les candidats autorisés à se présenter à l'épreuve écrite ont été convoqués le **mardi 23 mai 2023**.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués pour l'épreuve orale d'entretien du **2 au 10 octobre 2023**

## II. Le jury

Le jury désigné par arrêté n° 2023-267 du 26 février 2023, et présidé par **Florence SCHREIBER**, ancienne directrice de médiathèques, était composé de 18 membres, répartis en trois collèges paritaires (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiés).

**François GOUYON**, Conservateur en chef des bibliothèques à l'établissement public territorial Est-Ensemble, assurait la suppléance de la Présidente.

**Véronique REVEZ-GONZALEZ**, désignée par tirage au sort au sein de la commission administrative paritaire, représentait le personnel de catégorie A.

Le jury s'est réuni le **7 septembre 2023** pour statuer sur l'admissibilité, puis le **mardi 24 octobre 2023** pour arrêter la liste des candidats admis.

## III. Les textes de référence

- **Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant diverses dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.
- **Décret n°91-845 du 2 septembre 1991 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.
- **Décret n°92-900 du 2 septembre 1992 modifié** fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux.
- **Arrêté du 25 janvier 2022** fixant les programmes des épreuves des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux.
- **Décret n°2022-529 du 12 avril 2022** portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et portant actualisation des intitulés des grades des cadres d'emplois d'adjoint administratif territorial et d'adjoint territorial du patrimoine dans les décrets fixant les modalités d'organisation des concours correspondants.

## - IV – Les conditions d'inscription

**Le concours externe sur titres** avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires :

- Soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant un second cycle d'études supérieures (au moins égal à 3 années après le baccalauréat)
- Soit d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres ou diplômes de l'enseignement technologique
- Soit une demande d'équivalence de diplômes

**Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :**

- Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

**Le concours interne** sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, **au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs**, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

**Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.**

Le concours interne est également ouvert aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

## V. Les principales données comparées des précédentes sessions

### *Eléments statistiques comparatifs*

**Session 2017** (organisée par le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne)

	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Ratio présents / poste	Candidats admissibles	Seuil	Candidats admis	Seuil
<b>Spécialité Bibliothèque</b>										
Concours externe	28	27	457	257	43,76%	9,18	64	10,50	27	12,11
Concours interne	14	15	344	239	30,52%	17,07	33	12,00	15	12,41
<b>Sous-total</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>801</b>	<b>495</b>	<b>38,20%</b>	<b>11,79</b>	<b>97</b>		<b>42</b>	

<b>Spécialité Documentation</b>										
Concours externe	6	6	17	8	52,94%	1,33	3	9,00	2	10,25
Concours interne	2	2	10	6	40,00%	3	4	9,00	2	10,25
<b>Sous-total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>48,15%</b>	<b>1,75</b>	<b>7</b>		<b>4</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>828</b>	<b>509</b>	<b>38,53%</b>	<b>10,18</b>	<b>104</b>		<b>46</b>	

**Session 2020** (organisée par le centre départemental de gestion de Seine-et-Marne)

	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Ratio présents / poste	Candidats admissibles	Seuil	Candidats admis	Seuil
<b>Spécialité Bibliothèque</b>										
Concours externe	54		344	164	52,33%	3	94	9,00	54	13,23
Concours interne	27		370	197	46,76	7,30	63	11,50	27	15,21
<b>Sous-total</b>	<b>81</b>		<b>714</b>	<b>361</b>	<b>49,44%</b>	<b>4,46</b>	<b>157</b>		<b>81</b>	
<b>Spécialité Documentation</b>										
Concours externe	5		25	14	44,00	2,80	7	9,00	4	13,40
Concours interne	3		23	11	52,17	3,67	7	9,00	4	11,60
<b>Sous-total</b>	<b>8</b>		<b>48</b>	<b>25</b>	<b>47,97%</b>	<b>3</b>	<b>14</b>		<b>8</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>		<b>722</b>	<b>386</b>	<b>46,54%</b>	<b>4,34</b>	<b>171</b>		<b>89</b>	

**Session 2023** (organisée par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne)

	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Ratio présents / poste	Candidats admissibles	Seuil	Candidats admis	Seuil
<b>Spécialité Bibliothèque</b>										
Concours externe	65	52	391	226	42,20%	3,48	81	10,50	52	11
Concours interne	32	45	383	280	26,89%	8,75	96	11,50	45	12,88
<b>Sous-total</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>774</b>	<b>506</b>	<b>34,63%</b>	<b>5,22</b>	<b>177</b>		<b>97</b>	
<b>Spécialité Documentation</b>										
Concours externe	16	3	28	13	53,57%	1	4	10,00	3	10,00
Concours interne	8	5	17	13	23,53%	1,63	5	10,50	5	10,00
<b>Sous-total</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>45</b>	<b>26</b>	<b>42,22%</b>	<b>1,08</b>	<b>9</b>		<b>8</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>104</b>	<b>819</b>	<b>532</b>	<b>35,04%</b>	<b>4,40</b>	<b>186</b>		<b>105</b>	

\*La réglementation rend possible des transferts de postes, opérables spécialité par spécialité : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des deux concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places à l'un ou l'autre des concours pour un poste au moins et dans la limite de 15% du total des postes ouverts.

**Le profil des candidats présents aux épreuves écrites**

Le candidat type est une femme (78,6%), appartenant majoritairement à la tranche d'âge des 31 à 50 ans, domiciliée en province (55%), et diplômée d'un niveau 7 (35%).

La proportion de candidats déclarant avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT s'élève à 20 % des présents. 49,44 % des présents déclarent s'être préparés seuls.

## VI. L'épreuve d'admissibilité

---

Le concours externe comporte deux épreuves écrites d'admissibilité

**a) Une composition portant sur :**

**Pour la spécialité bibliothèques :** l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles

**Pour la spécialité documentation :** les techniques documentaires et d'archivistique

Durée : 3 heures ; coefficient 2

**b) Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription :**

- Soit sur les lettres et les sciences humaines
- Soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques
- Soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques

Durée : 4 heures ; coefficient 2

Le concours interne comporte également deux épreuves écrites d'admissibilité

**a) Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription :**

- Soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales
- Soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques
- Soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques

Durée : 3 heures ; coefficient 2

**b) Une étude de cas portant sur :**

**Pour la spécialité bibliothèques :** les aspects de la gestion d'une bibliothèque

**Pour la spécialité documentation :** les aspects de la gestion d'un centre de documentation ou d'un réseau documentaire

Durée : 4 heures ; coefficient 3

### **1 - Les sujets de composition :**

**Spécialité bibliothèques :**

- Les réseaux de bibliothèques (sur la base d'une citation extraite d'un ouvrage)

**Spécialité documentation :**

- Les professionnels de la documentation face aux enjeux des fake news

### **2 - Les sujets d'étude de cas :**

**Spécialité bibliothèques :**

- Les services innovants en bibliothèques

**Spécialité documentation :**

- La mise en œuvre d'un outil de veille collaborative

### **3 - Les sujets de notes :**

**En lettres et sciences humaines :**

- ✓ Le rôle des chercheurs dans la mise en place des politiques publiques (externe)
- ✓ Les droits culturels (interne)

**En sciences et techniques :**

- ✓ Le métavers (externe)
- ✓ Les low techs (interne)

**En sciences juridiques politiques et économiques :**

- ✓ Les impacts négatifs du tourisme (externe)
- ✓ Les nouveaux enjeux de la conquête spatiale (interne)

### Le niveau des candidats du concours externe (par spécialités)

#### Concours externe spécialité Bibliothèques :

<b>391 inscrits</b>	<b>Composition (Coefficient 2)</b>	<b>Note de synthèse (Coefficient 2)</b>
Présent	<b>226</b>	<b>236</b>
Note la plus haute	17	17,25
Note la plus basse	0	0
Nbre de notes $\geq 10$	75	103
Note éliminatoire $\leq 5$	52	18
Moyenne	<b>7,93</b>	<b>9,32</b>

#### Concours externe spécialité Documentation :

<b>28 inscrits</b>	<b>Composition (Coefficient 2)</b>	<b>Note de synthèse (Coefficient 2)</b>
Présent	<b>13</b>	<b>13</b>
Note la plus haute	13,50	17,75
Note la plus basse	2,25	4,50
Nbre de notes $\geq 10$	3	5
Note éliminatoire $\leq 5$	2	1
Moyenne	<b>7,63</b>	<b>9,96</b>

#### Concours interne spécialité Bibliothèques :

<b>383 inscrits</b>	<b>Etude de cas par spécialité (Coefficient 3)</b>	<b>Note de synthèse par option (Coefficient 2)</b>
Présent	<b>283</b>	<b>280</b>
Note la plus haute	18,00	18,00
Note la plus basse	2,25	4,50
Nbre de notes $\geq 10$	166	152
Note éliminatoire $\leq 5$	12	15
Moyenne	<b>10,48</b>	<b>9,94</b>

#### Concours interne spécialité Documentation :

<b>17 inscrits</b>	<b>Etude de cas (Coefficient 3)</b>	<b>Note de synthèse par option (Coefficient 2)</b>
Présent	<b>14</b>	<b>13</b>
Note la plus haute	12,00	15,75
Note la plus basse	0	5,25
Nbre de notes $\geq 10$	4	7
Note éliminatoire $\leq 5$	4	0
Moyenne	<b>7,41</b>	<b>10,62</b>

### Le niveau des candidats et les conseils des correcteurs sur l'épreuve écrite de composition :

Forces	Difficultés
<p>Effort de structuration du propos.</p> <p>Problématisation du sujet et annonce du plan présentes</p> <p>Des connaissances solides sur les évolutions des bibliothèques et les préoccupations des professionnels.</p> <p>Quelques candidats qui ont fourni un travail préparatoire de qualité et ont été en capacité de citer des exemples très précis et très pertinents</p> <p>Les « bonnes copies » sont celles qui allient des connaissances (dont intercommunalité, réseau départemental) et une réelle réflexion</p>	<p>Absence de vision stratégique pour de nombreux candidats</p> <p>Mauvaise appréhension du sujet</p> <p>Manque de culture territoriale.</p> <p>Niveau de langage parfois faible.</p> <p>Les écrits ne prennent pas en compte la posture professionnelle future,</p> <p>Absence de problématisation ou d'argumentation construite.</p> <p>Les démonstrations sont souvent pauvres, les exemples inexistantes ou employés en décalage et ne servent pas le propos.</p>

### Conseils aux futurs candidats :

- S'ancrer dans le contexte territorial pour développer son propos
- Prendre la mesure des missions qui sont en lien avec le grade visé, pour répondre en tant que futur professionnel.
- Améliorer la culture territoriale et replacer le sujet dans cet environnement
- Rester informé de l'actualité, des sujets au cœur des métiers, des préoccupations de la profession et des élus.
- Fournir un travail préparatoire approfondi afin d'être en mesure de mobiliser des connaissances précises (données chiffrées, exemples de terrain, citations...)
- Ne pas oublier que chaque idée doit être appuyée par un exemple.

### Le niveau des candidats et les conseils des correcteurs sur l'épreuve écrite de note de synthèse :

Forces	Difficultés
<p>Pour la majorité des candidats une bonne expression écrite</p> <p>De bonnes capacités d'analyse, chez certains candidats</p> <p>Les principales idées ont été correctement repérées</p> <p>Les bons candidats ont une vision synthétique du sujet</p>	<p>Méconnaissance totale de la forme de la note de synthèse (absence de timbre, de titres, de parties/sous parties) pour de nombreux candidats</p> <p>Tendance à paraphraser ou copier/coller les documents, sans effort de synthèse</p> <p>Difficulté à mettre en perspective le sujet au niveau local</p> <p>Sur l'épreuve de 4h en externe : un survol du sujet malgré des plans adaptés.</p> <p>Note souvent trop courte (4 pages)</p> <p>Manque d'éléments concrets afin que le destinataire puisse prendre toute la mesure des enjeux, contraintes, opportunités pour les politiques publiques.</p> <p>Difficulté à transformer le sujet en note opérationnelle.</p>

### Conseils aux futurs candidats :

- Lire la note de cadrage, se renseigner sur les attendus de l'épreuve
- Apprendre à problématiser un sujet et à réaliser une annonce de plan dynamique, révélant une capacité à s'approprier le sujet.
- S'entraîner à écrire plus fréquemment afin d'asseoir la qualité de son style
- Sortir du champ purement professionnel pour s'intéresser aux enjeux qui entourent la profession : les valeurs, l'éthique... et la politique au sens large.

## Le niveau des candidats et les conseils des correcteurs sur l'épreuve écrite d'étude de cas :

Forces	Difficultés
Une expression écrite maîtrisée Des connaissances professionnelles démontrées Une bonne maîtrise du temps dans la plupart des cas Les enjeux du sujet sont souvent bien saisis	Capacité de réflexion faible pour certaines copies Des copies beaucoup trop générales, reprenant les éléments de l'annexe en les paraphrasant Une difficulté à planifier dans le détail la démarche Un niveau de langage à travailler Une maîtrise du travail en mode projet à développer Solutions opérationnelles encore trop peu présentes, (démarche projet).

### Conseils aux futurs candidats :

- Ne pas hésiter à replacer son propos dans une réflexion plus large sur l'évolution du métier et les enjeux sociétaux et culturels
- Ne pas se contenter d'approximations.
- Être plus précis dans les propositions techniques, organisationnelles et communicationnelles
- Revoir le montage d'un projet (étapes, acteurs).
- Dépasser le sujet pour apporter des solutions pragmatiques, répondant aux enjeux
- Travailler le rédactionnel
- Porter une attention particulière à la structuration du propos

## VII. Le jury d'admissibilité

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'écrit et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Le jury, après délibération, a déterminé comme suit les seuils d'admissibilité par voie de concours et spécialité, compte tenu du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats :

### Spécialité Bibliothèques :

Pour le concours externe, **81 candidats admissibles** avec une barre d'admissibilité fixée à **10,00 sur 20**,  
Pour le concours interne, **96 candidats admissibles** avec une barre d'admissibilité fixée à **11,50 sur 20**,

### Spécialité Documentation :

Pour le concours externe, **4 candidats admissibles** avec une barre d'admissibilité fixée à **10,00 sur 20**,  
Pour le concours interne, **5 candidats admissibles** avec une barre d'admissibilité fixée à **10,50 sur 20**

## VIII. L'admission

Pour les concours externe et interne, l'épreuve orale d'admission **consiste en une conversation permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur :**

**Pour la spécialité bibliothèque :** les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale.

**Pour la spécialité documentation :** les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des centres de documentation avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale.

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 30 minutes, dont environ 10 minutes de commentaire et 20 minutes d'entretien ; coefficient 3

Grille d'évaluation retenue par le jury :

Libellé	Durée	Nombre de points
I- Commentaire prenant la forme d'un exposé du candidat à partir du texte	10 mn	8 pts
II- Conversation avec le jury		11 pts
a) Questions à partir du texte de l'exposé	5 mn	2 pts
b) Questions professionnelles	15 mn	9 pts
III- Posture, capacité d'échange, potentiel et motivation du candidat	Tout au long de l'entretien	2 pts

Le niveau des candidats à l'oral

9 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve d'entretien, soit un absentéisme de 4,84%

**Concours externe :**

Spécialité Bibliothèques		Spécialité Documentation	
Epreuve d'entretien			
Admissibles	81	Admissibles	4
Présents	77	Présents	4
Absents	4	Absents	0
Moyenne	<b>11,88</b>	Moyenne	<b>10,69</b>
Note ≥ 10	53	Note ≥ 10	1,00
Notes éliminatoires	3	Notes éliminatoires	0
Note + haute	19,00	Note + haute	19,00
Note + basse	3,00	Note + basse	7,50

**Concours interne :**

Spécialités Bibliothèques		Spécialité Documentation	
Epreuve d'entretien			
Admissibles	96	Admissibles	5
Présents	91	Présents	5
Absents	5	Absents	0
Moyenne	<b>12,41</b>	Moyenne	<b>14,85</b>
Note ≥ 10	63	Note ≥ 10	5
Notes éliminatoires	2	Notes éliminatoires	0
Note + haute	19,75	Note + haute	19,00
Note + basse	2,25	Note + basse	10,00

Les remarques du jury sur l'épreuve d'entretien

Forces	Difficultés
Bon voire très bon niveau d'analyse des textes Exposés construits, argumentations développées Bonne gestion du temps et du stress Candidats à l'aise dans l'échange Bon niveau d'expression, propos clairs Bonne culture générale, maîtrise de l'actualité Passion pour le métier Bonnes connaissances professionnelles Bon positionnement professionnel	Manque d'approche critique des textes et de prise de hauteur Epreuve mal comprise se traduisant en particulier par la paraphrase du texte. Certains candidats ont pu assimiler le positionnement attendu avec celui requis lors de l'épreuve écrite de la note de synthèse Manque de culture administrative Méconnaissance de l'environnement territorial et du terrain Lacunes sur les aspects financiers Posture managériale insuffisante, manque d'incarnation du rôle d'encadrant Les réponses aux mises en situation professionnelles ne sont pas assez illustrées



En résumé les conseils suivants peuvent être donnés aux futurs candidats :

- S'ancrer dans le contexte territorial et inscrire les bibliothèques dans le paysage territorial
- Elargir la culture professionnelle au-delà du poste, sortir de son univers et de sa « section »
- Développer les connaissances et les compétences managériales
- Préparer les questions d'environnement territorial

## VIII. Le jury d'admission

---

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Dans la spécialité Bibliothèques, le jury décide de transférer 13 postes du concours externe vers le concours interne.

Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit :

- 52 postes au concours externe
- 45 postes au concours interne

Après délibération, et compte tenu du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats, le jury fixe comme suit les seuils d'admission par voie de concours et de spécialité :

### Dans la spécialité Bibliothèques :

Pour le concours externe, **52 candidats admis** avec une barre d'admission de **11,00 sur 20**,

Pour le concours interne, **45 candidats admis** avec une barre d'admission de **12,88 sur 20**,

### Dans la spécialité Documentation :

Pour le concours externe, **3 candidats admis** avec une barre d'admission de **10,00 sur 20**,

Pour le concours interne, **5 candidats admis** avec une barre d'admission de **10,00 sur 20**,

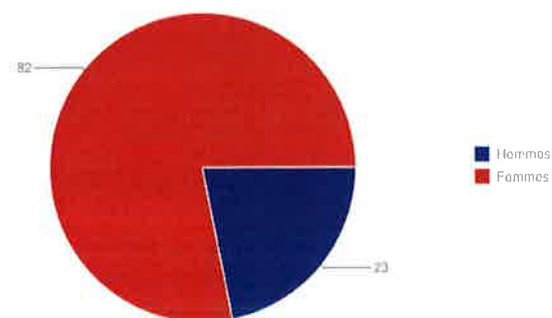
## IX. Le profil des candidat admis

---

### 1) Répartition par âge et sexe

Tranches d'âges	Concours externe		Concours interne		Total	
	H	F	H	F	H	F
moins de 20	0	0	0	0	0	0
21 - 30	6	12	1	2	7	14
31 - 40	2	21	2	16	4	37
41 - 50	5	5	7	21	12	26
51 et plus	0	4	0	1	0	5
Total	13	42	10	40	23	82

Répartition hommes / femmes



## 2) Niveau d'étude et formation

37 lauréats (35,24 %) sont titulaires d'un diplôme de niveau 7, 54 (51,43 %) d'un diplôme de niveau 6, et 4 (3,81 %) d'un doctorat.

33 lauréats (31,43 %) ont été préparés par le CNFPT. Pour mémoire, ils représentaient 20,11 % des présents aux épreuves écrites, ce qui démontre une fois de plus l'intérêt de cette formation.

## X - Conclusion

---

La session 2023 des concours bibliothécaire territorial s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Le jury félicite les lauréats, et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts en se préparant très sérieusement aux différentes épreuves.

Il fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation, et remercie l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les différents services de la direction des concours du CIG de la Petite Couronne.

La Présidente du jury tient également à remercier tout particulièrement les correcteurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité.

Fait à Pantin, le 24 octobre 2023

La Présidente du jury

**Florence SCHREIBER**

